

TEXTE D'APPLICATION

**Approuvé par la Commission Exécutive de World Archery
le 14 décembre 2014**

Mise en vigueur le 1 janvier 2016

Livre 3, chapitre 11, article 11.3.3

Livre 3, chapitre 20, article 20.1.1

Livre 4, chapitre 33, article 33.1

Livre 3 – chapitre 11 – article 11.3.3:

L'équipement des athlètes ne doit inclure aucune couleur de «camouflage».

Livre 3 – chapitre 20 – article 20.1.1 (alinéa 4)

Pendant les Jeux Olympiques, les championnats du monde et les épreuves de la coupe du monde, les athlètes et les officiels doivent porter sur le terrain des vêtements de sport.

- La tenue doit être la même pour tous les membres d'une équipe d'une catégorie. Les équipes d'un même pays peuvent porter des tenues de conception et de couleurs différentes. Les officiels des équipes peuvent porter un style différent mais ils doivent arborer les mêmes couleurs, ils doivent être faciles à identifier en tant qu'officiel de leur équipe.
- Les dames doivent porter des robes, des jupes, des jupes-culottes, des shorts (qui ne peuvent pas être plus courts que la position du bout des doigts lorsque l'athlète a les bras et les doigts tendus le long du corps) ou des pantalons et des chemisiers ou des hauts (qui doivent couvrir le devant et le dos du corps de l'athlète, être correctement ajustés sur chaque épaule et couvrir le ventre en pleine allonge).
- Les hommes doivent porter des pantalons ou des shorts (qui ne peuvent pas être plus courts que la position du bout des doigts lorsque l'athlète a les bras et les doigts tendus le long du corps) et des chemises à manches longues ou courtes (qui doivent couvrir le ventre en pleine allonge).
- Les athlètes ne peuvent pas porter ni vêtement ni équipement de (couleur) camouflage, de jeans, de short ou de pantalon ni trop grand ni trop large (baggy).
- Pendant l'épreuve par équipe ou les duels par équipe mixte, les athlètes doivent porter un haut (chemise, chemisier, haut) d'une même couleur et d'un même style et un bas (pantalon, short, jupe) d'une même couleur.
- Si les conditions météorologiques le nécessitent, les athlètes peuvent, après approbation par le délégué technique ou en son absence par le président de la commission des arbitres du tournoi, porter des vêtements pour se protéger comme des pullovers, des survêtements, des k-ways etc...

LIVRES 1-5

CONSTITUTION ET REGLEMENTS WORLD ARCHERY

- Les couvre-chefs sont facultatifs.

Livre 4 – chapitre 33 – article 33.1

doivent à tout moment porter des maillots arborant leur nom et leur pays.

Tous les athlètes et officiels doivent porter des chaussures de sport ou de marche. Celles-ci peuvent être de styles différents mais elles doivent entièrement recouvrir les pieds.

Ils peuvent porter des pantalons de leur choix, jeans compris, pour les épreuves de qualification, d'élimination et les demi-finales.

Pour les épreuves par équipes et les duels pour les médailles, ils doivent porter la tenue complète de leur équipe ce qui exclut les jeans.

Ils ne peuvent porter ni vêtement ni équipement de (couleur) camouflage ni pantalon trop grand ou trop large (baggy).